

Compte-rendu de la réunion du lundi 22 août 2016

Lieu : Salle réservée aux associations, mairie de Fleurville

Présents : 12 membres du collectif dont Marine Pasquier et Hélène Convers et un représentant de l'association « Veille au grain Bourgogne ».

Durée : 3h00

Marine commence par rappeler le point de départ du collectif créé en février 2016 suite à des problèmes d'épandages dans la cour de l'école de Viré.

L'école de Viré est, en effet, entourée de vignes. Sachant que la cour est en contrebas des parcelles, les enfants subissent, dès lors, les pulvérisations des produits phytosanitaires. Ces pulvérisations sont surtout réalisées par un viticulteur récalcitrant qui traite pendant les récréations !

Mais même des horaires adaptés ne sont pas une mesure de protection suffisante pour les enfants sachant que le délai de ré-entrée dans une parcelle traitée est d'entre 24 à 72 heures !

Le but du collectif est de se faire entendre (plus facilement qu'en étant isolé) et d'être représenté lors des réunions avec les élus et la profession viticole. Pour l'instant, le CMPS compte 66 adhérents. Un certain nombre de membres sont des habitants de Viré et 25 communes de Saône et Loire sont représentées : Givry, Loché, Vers, Lacrost, Burgy, Clessé, Tournus, La Chapelle de Guinchay, Montbellet, Hurigny, Davayé, Fontaines, Mâcon, Uchizy, Plottes, La Roche Vineuse, Cruzille, Saint Maurice de Satonnay, Igé, Prissé, Berzé la ville, Saint Gengoux de Scissé, Fleurville, Sennecey le grand, Vinzelles.

Le CMPS compte également quelques adhérents dans l'Ain, dans le Rhône, dans le Doubs et en région parisienne.

Enfin, un certain nombre de personnes soutiennent le collectif sans pour autant oser adhérer...

La réunion commence par un tour de table où chacun se présente et fait part des difficultés rencontrées dans sa commune :

- deux adhérentes (Vinzelles et La roche Vineuse) se sentent démunies par rapport au manque d'information des autorités locales sur les traitements contre la flavescence dorée.

Elles dénoncent le fait de subir les traitements sans pouvoir les éviter.

Elles constatent comme chacun dans la salle les odeurs désagréables de l'insecticide utilisé contre la flavescence (mais au moins on s'en rend compte !) L'une d'entre elle filme les propulsions quand la loi n'est pas respectée (vitesse du vent supérieure à 19 km/h).

- deux habitants de Fontaines (à côté de Mercurey) sont fortement touchés par la problématique.

L'un d'entre eux témoigne en tant que victime des produits phytosanitaires qu'il a subis au quotidien pendant 30 ans, de part son métier d'ouvrier agricole. Il est tombé malade en 2008, un nom a été posé sur sa maladie en 2015 seulement : MCS (hypersensibilité aux produits chimiques). C'est cette personne qui témoigne dans le film « Insecticide mon amour » de Guillaume Bodin.

Il a été licencié il y a deux ans pour inaptitude au travail et a du mal à faire reconnaître sa maladie comme maladie professionnelle. Il est suivi par un professeur parisien (Pr Belpomme) et attend les résultats de son expertise. Il est membre de l'association Phyto-victimes.

<http://www.phyto-victimes.fr/>

- un habitant d'un hameau entouré de vignes de la commune d'Hurigny est fortement touché par la maladie (victime de plusieurs cancers). Cinq personnes sur le hameau sont touchés par un cancer et trois sont décédées, dont son épouse. Cet habitant indique que tous les paysans sont morts d'un cancer sur la commune même si les autorités locales ne veulent pas reconnaître le lien de causalité. Il propose des solutions plus douces pour limiter les dégâts des traitements : eau chaude sur les pieds de vignes, interdiction des canons.

Ce dernier point est discuté, les habitants de Fontaines précisant que les canons sont déjà interdits. Marine dit qu'elle vérifiera ce point. L'adhérent d'Hurigny insiste également sur l'inefficacité à long terme des insecticides, car il y a toujours un insecte qui deviendra résistant !

- une habitante de Clessé a sa maison entourée de vignes et témoigne de la gêne occasionnée par les épandages. Elle n'a pas trouvé l'écoute des autorités locales trop impliquées dans le milieu viticole, par conséquent elle filme et tient des notes à jour sur les transgressions : vitesse du vent non respectée etc... Pour évaluer la vitesse du vent elle filme les feuilles et consulte la station météo de Charnay les Mâcon.

- un représentant de l'association Veille au grain Bourgogne témoigne des alternatives aux pesticides par le bio.

Cette association milite pour une alimentation sans pesticides ni OGM en Bourgogne.

<http://www.veilleaugrain.org/>

- un habitant d'Igé témoigne des relations tendues avec les viticulteurs et de la non prise en compte de la problématique par les autorités locales.

- un habitant de Loché témoigne aussi des mêmes problèmes et souhaiterait faire respecter la loi par rapport au traitement en cas de vent.

Il s'inquiète pour ses enfants qui subissent les traitements voisins, sa maison étant située dans les vignes.

- un habitant de Mâcon explique qu'il fait partie du groupe EELV de la ville.

Il rappelle que les épandages aériens sont interdits depuis 2013.

Il souhaite que le budget dédié à l'agriculture biologique soit augmenté.

- deux habitantes de Viré témoignent en tant que parents et citoyennes. Elles expliquent que le maire de Viré a pris en compte la problématique de l'école : l'arrachage des vignes de 7 des 9 parcelles proches de l'école est prévu d'ici deux ans.

Des vignes seront replantées sur le belvédère.

La demande de traiter après 18h30 sur ces parcelles a été respectée lors de la campagne de traitement 2016.

-deux parents parlent d'analyses effectuées sur leurs enfants (mèches de cheveux, prises de sang etc...):

<http://invs.santepubliquefrance.fr//Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Esteban>

<http://www.elfe-france.fr/index.php/fr/>

Aucun résultat n'a pour l'instant été donné.

Marine évoque le non respect de la loi (ne pas traiter par un vent de plus de 19 km/h) par un certain nombre de viticulteurs. Cet arrêté a été abrogé (mais il est encore effectif six mois) et un autre arrêté est en cours.

Marine fait le point sur la sortie de la charte départementale des bonnes pratiques agricoles et viticoles : c'est surtout une opération de communication.

Les riverains ne sont même pas mentionnés, les horaires de traitement aux abords des écoles sont beaucoup trop souples et ne permettront pas de protéger les enfants.

Enfin, le CMPS n'a pas été sollicité pour participer à la rédaction du projet.

Quel devient alors le sens du mot « charte » ??

Des questions sont posées :

- est-ce que la charte a déjà été distribuée aux viticulteurs ?
- comment se fait la diffusion au public ?
- que se passe-t-il si la charte n'est pas respectée ?

Marine parle des actions à venir.

Elle contactera les deux journalistes du JSL qui l'ont déjà interviewée pour donner l'avis du collectif sur la charte.

Un médecin généraliste membre du collectif a été contacté par l'ARS pour participer à un groupe de travail sur le thème santé et environnement.

Il aimerait obtenir des données épidémiologiques précises et les superposer aux localités (viticoles, agricoles etc...) et aux types de traitements utilisés le cas échéant.

Les résultats seraient présentés au cours d'une soirée d'informations sur les risques des pesticides sur la santé.

Des adhérents proposent d'organiser une première soirée d'information au cas où les résultats de l'étude de santé seraient longs à obtenir.

Le nom de Maria Pelletier, présidente de Générations Futures et habitante de Pont de Veyle, est évoqué pour intervenir lors de la soirée.

<http://www.generations-futures.fr/>

Pour faire connaître les vins bio et soutenir ce mode de production, Hélène suggère que certaines AMAP proposent une bouteille de vin bio avec les paniers.

Marine termine en évoquant l'idée de passer du statut de collectif à celui d'association.

Une association possède un statut juridique, des statuts sont clairement définis.

Une cotisation libre pourrait être demandée pour couvrir certains frais, et elle serait en partie déductible des impôts ce qui n'est pas le cas des cotisations d'adhésion à un collectif.

Tout cela sera discuté ultérieurement.

Une prochaine réunion du CMPS aura lieu courant novembre.

Des représentants de la profession viticole y seront invités, peut-être aussi les maires de certaines communes.